


| | | |
|---|--|--|
|  <p>_AGGLO_ Etammois Sud-Essonne www.caese.fr</p> | <p align="center">Communauté d'Agglomération de l'Étammois Sud-Essonne Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Conseil Communautaire du 13 avril 2026</p> <p align="center"><i>Rapporteur : M. Johann MITTELHAUSSER</i></p> | <p align="center">CA-DEL-2026- 09</p> |
|---|--|--|

**Commission d'Appel d'Offres (CAO) :
Création et fixation des modalités de dépôt des listes de candidats**

L'an deux-mille-vingt-six, le treize avril, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Morigny-Champigny, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 77.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Eric MEYER, Johann MITTELHAUSSER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO-TADI, Nicolas ANDRE, Danielle BENECH, Johanne LEIGNADIER, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, François TEYCHINE, Jean-Louis CHANDELLIER, Christine BOURREAU, Maxime RONDU, Jérôme DESNOUE, Henri BELLIER, Marjolaine PELÉ, Gilles BAYART, Guy ALDEGUER, Morgane BLOT, Rémy THOUVENOT, Géraldine PATARD, Bésart BLAKAJ, Isabelle MYTYCH, Victor HENNEBELLE, Fatimata BÂ, Marie-Aline MULARD, Patricia BEAUPERE, Assane SARR, Paola LENDORMY, Thomas GAURET, Ghania IDRI, Mostefa GHENAÏM, Séverine PETITPIERRE, Mohamed SAROUNI, Mathilde DESAUTY, Olivier SIGMAN, Mathieu HILLAIRE, Camille BINET-DEZERT, Giovanni CHAFA, Annie-Claude MOZZANI, Aïcha AHRAOUI, Messaoud HAMMOU, Sandra DA MOTA, Georges BONTEMPS, Guy CROSNIER, Patrick THUILLIER, Philippe DELAVEAU, Cynthia SAVARIT, Laurence BUREAU, Angelina CIANCI, Alexandre-Stéphane HAAS, Catherine COME, Eric CAVERS, Laureen FRESSARD, Bernard DIONNET, Michaël MERIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Sylvie GUILLOT, Huguette DENIS, Fabrice JAOUEN, Danielle PECHIN, Christelle DELOISON, Valérie GALOPIN, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (69).

Conseillers absents / excusés : Mesdames et Messieurs Denis YANNOU, Virginie TARTARIN, Bastien SORET (3)

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Evelyne THOUEMENT (par procuration à Laurence BUREAU), Régis DARRIBERE (par procuration à Paola LENDORMY), Kévin LE FOLL (par procuration à Annie-Claude MOZZANI), Guy DESMURS (par procuration à Patrick THUILLIER), Sylvie VASSET (par procuration à Guy CROSNIER) (5).

Secrétaire de séance : Monsieur Michel MORICHON

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Monsieur Johann MITTELHAUSSER,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1414-2, L. 1414-4, L1411-5, D. 1411-3, D. 1411-4 et D. 1411-5 ;

VU le Code la commande publique ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL-241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étampuis Sud-Essonne ;

VU l'arrêt n° 08DA00104 du 11 mai 2010 de la Cour administrative d'appel de Douai,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour les procédures formalisées, de mettre en place la Commission d'appel d'offres (CAO), laquelle est constituée selon le même mode opératoire que celui afférent à la Commission de Délégation de Service Public, conformément aux dispositions des articles L. 1414-2 et L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer les conditions de dépôt des listes des candidats souhaitant composer la commission d'appel d'offres avant de procéder à l'élection de ses membres, conformément aux conditions fixées à l'article D. 1411-5 ;

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions de l'article L. 1411-3, la CAO est composée comme suit :

Le Président de la CAESE qui en est le Président ou à défaut le Vice-Président, son suppléant,

- cinq membres du Conseil communautaire élus par celui-ci en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ; étant précisé qu'il doit être procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;
- du comptable public, lorsque le Président l'invite, avec voix consultative,
- du représentant du ministre chargé de la concurrence, lorsque le Président l'invite, avec voix consultative.

CONSIDÉRANT la nécessité qu'il y a de procéder à l'élection des membres élus (titulaires et suppléants) de ladite Commission qui sera constituée pour la durée du mandat ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la création de la Commission d'Appel d'offres permanente de la CAESE ;

APPROUVE sa composition comprenant, outre le Président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants disposant de voix délibératives ainsi que des membres à voix consultatives autorisés à participer aux travaux de la CAO ou convoqués facultativement par elle (le comptable de la collectivité et le représentant du ministre chargé de la concurrence) ;

APPROUVE comme suit les modalités de dépôt des listes de candidats pour l'élection de la Commission d'appel d'offres permanente de la CAESE :

- Les listes de candidats à l'élection précitée doivent être déposées auprès du Secrétariat des instances jusqu'à l'ouverture du scrutin,
- Chaque liste doit comporter au maximum 5 titulaires et 5 suppléants. Les listes peuvent néanmoins comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir, conformément à l'article D. 1411-4 du CGCT,
- Les listes devront indiquer, en nombre égal, les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

PREND ACTE qu'il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la Commission d'appel d'offres par le suppléant suivant immédiatement après le dernier titulaire élu ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux

mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



Le Secrétaire,

Michel MORICHON



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le **28 AVR. 2026** et sa publication le **28 AVR. 2026**